

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 18 décembre 2017 à 19 h, à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Monsieur Jean-Noël Veillette, conseiller au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Sont absents : Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #1
 Monsieur Jean-Daniel Laberge, conseiller au siège #5

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h. Il remercie les membres du conseil de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (articles 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et constatation de la signification de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du budget de l'année financière 2018
4. Lecture et adoption du programme triennal des immobilisations 2018-2019-2020
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. Levée de l'assemblée

2017-233 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation transmis le 11 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Lecture et adoption du budget de l'année financière 2018

2017-234 ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018

Considérant que le conseil municipal doit préparer et adopter les prévisions budgétaires de l'année financière 2018 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent conformément à l'article 954 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'un avis public d'adoption a été donné le 7 décembre 2017 conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que le conseil municipal de Baie-des-Sables adopte le budget de l'année financière 2018 des revenus et des dépenses de fonctionnement qui suit :

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	
Postes budgétaires	Prévisions
	2018
Taxes sur la valeur foncière	524 360 \$
Tarification pour les services	123 385 \$
Tarification - Service de la dette	98 200 \$
Paiement tenant lieu de taxes	10 015 \$
Transfert de droit (péréquation)	14 420 \$
Transferts relatifs à des ententes de partage de frais	103 950 \$
Services rendus	36 005 \$
Imposition de droits	9 500 \$
Amendes et pénalités	500 \$
Intérêts	5 500 \$
Autres revenus (redevances éoliennes)	115 750 \$
Sous-total	1 041 585 \$
Affectation du surplus accumulé	51 975 \$
GRAND TOTAL DES REVENUS	1 093 560 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Postes budgétaires	Prévisions
	2018
Administration générale	235 685 \$
Sécurité publique	167 775 \$
Transport	237 390 \$
Hygiène du milieu	125 290 \$
Santé et bien-être	29 250 \$
Aménagement, urbanisme et développement	56 550 \$
Loisirs et culture	56 115 \$
Frais de financement	39 225 \$
Autres activités financières	
Remboursement en capital de la dette à long terme	121 100 \$
Remboursement au fonds de roulement	7 435 \$
Affectation à la réserve financière - Vidange des boues de fosses septiques	17 745 \$
Sous-total	146 280 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	1 093 560 \$

Que le conseil municipal soit autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes;

Qu'un document explicatif du budget soit publié dans le bulletin municipal diffusé sur tout le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables, le tout conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Lecture et adoption du programme triennal des immobilisations 2018-2019-2020

2017-235 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

Considérant que le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 conformément à l'article 953,1 du *Code municipal du Québec*;

Considérant qu'un avis public d'adoption a été donné le 7 décembre 2017 conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Noël Veillette et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que le conseil municipal de Baie-des-Sables adopte le programme triennal des immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 qui suit :

INVESTISSEMENTS	2018	2019	2020
Remplacement du matériel informatique	7 500 \$		
Acquisition de défibrillateurs externes automatisés	4 000 \$		
Amélioration de l'éclairage public	3 000 \$	3 000 \$	3 000 \$
Amélioration de bâtiments municipaux	4 000 \$		
Équipement pour les travaux publics	1 000 \$		
Réfection des chemins municipaux			750 000 \$
Rénovation au centre communautaire	30 000 \$	50 000 \$	
Réfection de la clôture au centre communautaire	30 000 \$		
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	79 500 \$	53 000 \$	753 000 \$

FINANCEMENT	2018	2019	2020
Surplus accumulé affecté (Fonds Cartier)	16 000 \$		
Surplus accumulé non affecté	3 500 \$	3 000 \$	3 000 \$
Emprunt à long terme	21 000 \$	17 500 \$	187 500 \$
Programme de réhabilitation du réseau routier local (PRRRL)			562 500 \$
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM - MADA)	24 000 \$		
Programme de soutien aux installations sportives et récréatives	15 000 \$		
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM - volet 5)		32 500 \$	
TOTAL DU FINANCEMENT	79 500 \$	53 000 \$	753 000 \$

Que le tableau ci-dessus présente sommairement l'évaluation des coûts des immobilisations qui pourraient être réalisées au cours des trois (3) prochaines années ainsi que du financement possible.

Qu'un document explicatif du programme triennal des immobilisations soit publié dans le bulletin municipal diffusé sur tout le territoire de la municipalité de Baie-des-Sables, le tout conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Les points suivants ont été soulevés :

- Étude en ingénierie relative à la réfection du quai de Baie-des-Sables;
- Travaux de rénovation au centre communautaire;
- Cuisine au centre communautaire;

- Redevances des parcs éoliens;
- Dépenses en lien avec les activités récréatives;
- Budget pour les achats de livres à la bibliothèque;
- Revenus des amendes de la Sûreté du Québec;
- Augmentation de certaines dépenses en transport (réorganisation du travail et 3^e homme à temps plein).

6. Levée de l'assemblée

2017-236 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu de lever la séance à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire